

ANTICIPER

ATTÉNUATION DES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT ET DÉBOREMENT DE COURS D'EAU SUR 11 COMMUNES DE LA CACPB



SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire



Cette opération est réalisée en **co-maîtrise d'ouvrage** avec la **Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie** (CACPB).

60 aménagements sont prévus en parcelles privées, comprenant **14 zones de rétention temporaire** (hydraulique structurante) et **46 aménagements d'hydraulique douce** (haies, noues, fossés à redents).



COÛT DE L'OPÉRATION
6 900 000 TTC

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des 2 Morin a lancé un projet visant principalement à **réduire les inondations** sur le territoire de la **Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie**. Ce projet prévoit des **mesures d'atténuation des inondations** par **gestion du ruissellement** et par la **prévention des débordements de cours d'eau**, couvrant **11 communes** de cet EPCI.



En savoir +



ANTICIPER

ATTÉNUATION DES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT ET DÉBOREMENT DE COURS D'EAU SUR 11 COMMUNES DE LA CACPB



SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La Haute-Maison ~ Maisoncelles-en-Brie ~ Crécy-la-Chapelle ~ Sancy-les-Meaux ~ Vaucourtois ~ Coulommies ~ Bouleurs ~ Quincy-Voisins ~ Couilly-Pont-aux-Dames ~ Coutevroult ~ Villiers-sur-Morin

DURÉE 5 ans à compter de juin 2023

Les **travaux** sont organisés en **trois phases** :

- **P1** : Travaux d'hydraulique douce sur parcelle publique (réalisés au printemps 2024)
- **P2** : Travaux d'hydraulique douce sur parcelle privée nécessitant une Déclaration d'Intérêt Général (prévus en Septembre 2025)
- **P3** : Travaux d'hydraulique structurante (zone de rétention temporaire) nécessitant une Déclaration d'Intérêt Général et un Dossier Loi sur l'Eau (prévus fin 2025/début 2026)

La réalisation des travaux sur parcelle privée dépend donc des délais administratifs (DIG et DLE), ainsi que de l'acceptabilité des projets par les propriétaires et les exploitants agricoles.

OBJECTIFS



En savoir +